Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collaboration Vaud-Genève : il y a mieux à faire qu'un supercanton

Les gouvernements vaudois et genevois n'adhèrent pas au projet d'une fusion de leurs deux cantons. En revanche, ils sont décidés à accélérer et à systématiser la coopération intercantonale dans tous les domaines d'intérêt commun.

Les gouvernements vaudois et genevois, réunis à Nyon le 2 juillet 1997 dans le cadre de leurs rencontres régulières, ont évoqué les projets de rapprochement entre leurs deux cantons. Ils sont con-vaincus que le renforcement tangible de la collaboration entre Vaud et Genève depuis quelques années doit se poursuivre dans un esprit d'ouverture aux coopérations possibles avec d'autres cantons de Suisse occidentale, et prendre en compte également la dimension transfrontalière, à l'image des actions engagées par le Conseil du Léman.

Les deux Conseils d'Etat sont conscients de la nécessité d'une concertation plus systématique dans tous les domaines d'intérêt commun. Dans ce sens, ils ont décidé d'accélérer leurs recherches sur les structures propres à intensifier les contacts et les échanges intercantonaux. Ils ont ainsi décidé de participer à un groupe de travail tripartite, réunissant les cantons de Genève, Vaud et Valais, lequel aura pour mandat d'inventorier tous les secteurs où une collaboration basée sur des projets concrets pourra engendrer des résultats profitables à tous les partenaires. Une telle collaboration entre les trois cantons existe déjà, par exemple dans le domaine de la promotion touristique.

En revanche, les gouvernements vaudois et genevois n'adhèrent pas à l'idée d'une fusion entre leurs deux cantons, à laquelle ils reprochent de méconnaître la différence entre les réalités économiques et celles, plus profondes, de l'identité et des institutions politiques. En outre, cette idée leur semble être de nature à gêner les progrès de la collaboration avec les autres cantons de Suisse occidentale.

Les deux Conseils d'Etat ont également pris les décisions suivantes:

Dans le but de favoriser la promotion des produits agricoles qui ne peuvent bénéficier

de l'appellation d'origine contrôlée (AOC), les deux gouvernements ont décidé de participer à un projet de création d'un organisme intercantonal de certification agricole (OIC). Celui-ci pourrait réunir non seulement Vaud et Genève, mais également d'autres cantons romands, permettant ainsi de réduire les coûts. Concernant le projet SWISSMETRO, Vaud et Genève soutiendront, le moment venu, la procédure visant à l'obtention de la concession pour un tronçon pilote entre Genève et Lausanne. Compte tenu des collaborations envisagées entre les deux cantons, un transport d'un tel niveau technologique ne pourra constituer qu'un atout supplémentaire. Enfin, la politique familiale fera l'objet d'une collaboration Vaud - Genève. A cet effet, un groupe de travail, constitué pour une période de trois ans, étudiera l'opportunité et la faisabilité d'un organisme intercantonal permanent d'action, de communication et de recherche en matière de politique familiale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 1997